

Plafond de ressources au 1er janvier 2022

Composition familiale	PLAI Prêt Locatif Aidé d'Intégration	PLUS Prêt Locatif à Usage Social
1 Personne seule	11 626	21 140
2 pers. sans personne à charge à l'exception de jeunes ménages*	16 939	28 230
3 pers. ou 1 personne seule avec 1 personne à charge ou jeune ménage sans personne à charge	20 370	33 949
4 pers. ou 1 personne seule avec 2 pers. à charge	22 665	40 985
5 pers. ou 1 personne seule avec 3 pers. à charge	26 518	48 214
6 pers. ou 1 personne seule avec 4 pers. à charge	29 887	54 338
Par personne supplémentaire	3 333	6 066

*Jeune ménage : couple marié dont la somme des âges révolus est inférieure à 55 ans
Les concubins et partenaires liés par un pacte de solidarité sont assimilés à un couple marié.